



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 2297

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les dispositifs de sécurité dont tous les véhicules devraient être dotés. Une habitante de la commune de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), propriétaire d'un véhicule Diesel mis en circulation en juillet 1985, 38 000 kilomètres, n'a pu arrêter son moteur qui s'est mis à tourner à grande vitesse, sans que la clé de contact soit branchée. L'incident s'est clos lorsque le tuyau d'arrivée de gazole a été coupé par une tierce personne. En fait, c'est le régulateur de distribution du gazole, à l'intérieur de la pompe, qui s'est rompu. Le gazole arrivait donc abondamment et l'électrovanne, qui s'est fermée comme il se doit, n'a pu résister. En conséquence, il lui demande quelles dispositions pourraient être prévues par les constructeurs afin qu'un moteur de véhicule puisse être arrêté en toutes circonstances et afin de vérifier si l'électrovanne est mal placée ou inadaptée, car un tel accident, qui s'est produit dans un grand parking public, aurait pu entraîner de lourdes conséquences.

Texte de la réponse

Reponse. - L'incident auquel fait référence l'honorable parlementaire est un incident qui s'avère, selon l'enquête effectuée par mes services techniques, exceptionnellement rare. Dans l'hypothèse où il se produit, et où la coupure de l'alimentation en gazole n'est plus assurée normalement, il existe une autre sécurité fournie par le régulateur de régime du moteur diesel qui empêche le moteur de tourner à une vitesse supérieure au niveau fixé par le constructeur. Dans le cas présentement évoqué, le régulateur a fonctionné normalement, et le fait que le moteur tourne, à vide, au régime maximal prévu par le constructeur est un incident mécanique qui n'est pas une source de danger. En particulier, aucune explosion n'est à craindre puisque la robustesse du moteur est conçue pour un fonctionnement de longue durée au régime maximal.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2297

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2504